

CONSEIL REGIONAL

14, 15 et 16 FEVRIER 2024

DELIBERATION

Adoption de la modification n°1**du Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, suite à consultation****et composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de la consommation des sols**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 23 janvier 2024, s'est réuni le vendredi 16 février 2024 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 18h10), Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER (jusqu'à 20h), Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (sauf de 11h45 à 14h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 16h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 18h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 11h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH (jusqu'à 17h30), Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (sauf de 10h à 12h), Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (à partir de 10h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 11h10), Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h30), Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 16h35), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (à partir de 9h40), Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ (sauf de 10h30 à 12h00), Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (jusqu'à 17h00), Monsieur Paul MOLAC (sauf de 12h25 à 14h15), Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 15h), Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 18h15), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 17h10), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (jusqu'à 17h30), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (jusqu'à 17h00), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 13h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 17h45), Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER (jusqu'à 20h15), Madame Stéphanie STOLL (jusqu'à 18h15), Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (à partir de 12h45), Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 15h), Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 18h30), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC à partir de 18h10), Monsieur Tristan BRÉHIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 20h), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC

de 11h45 à 14h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 16h45), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Monsieur Loïc LE HIR à partir de 18h), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF à partir de 11h), Monsieur Christian GUYONVARCH (pouvoir donné à Monsieur Gael BRIAND à partir de 17h30), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU de 10h à 12h), Madame Émilie KUCHEL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC à partir de 11h10), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 17h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN à partir de 16h35), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN de 10h30 à 12h), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER à partir de 17h00), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD de 12h25 et à 14h15), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 11h10 puis à Madame Mélina PARMENTIER), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 15h), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Régine ROUÉ à partir de 18h15), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS à partir de 17h10), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 17h30), Madame Christine PRIGENT (pouvoir donné à Monsieur Goulven OILLIC à partir de 17h), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS à partir de 13h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Nicolas BELLOIR à partir de 17h45), Madame Ana SOHIER (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 20h15), Madame Stéphanie STOLL (pouvoir donné à Madame Alexandra GUILLORÉ à partir de 18h15), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID jusqu'à 12h45), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à , Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 15h00), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h30).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu les délibérations des Communes et EPCI compétentes en matière de PLU (I), donnant un avis favorable à la proposition régionale de composition de la Commission régionale de gouvernance de la politique de réduction de la consommation foncière en Bretagne ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 février 2024 ;

Vu les échanges en commissions Climat, transitions et biodiversité du 8 février 2024, Aménagement et mobilités et Economie en date du 9 février 2024 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu les amendements n°21 et 22 approuvés en séance ;

Et après avoir délibéré, à 12h30 ;

DÉCIDE

(A 49 voix pour, 25 voix contre et 9 abstentions)

Les groupes Les Ecologistes de Bretagne, Hissons haut la Bretagne et Rassemblement National votent contre,

Les groupes Breizh a-gleiz et Ecologistes s'abstiennent.

- **D'ADOPTER le projet de modification n°1 du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.**
- **D'ARRETER la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de la consommation foncière en Bretagne (CRG), comme suit :**

Un représentant de l'Etat, le représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, un représentant de la Commune d'Ouessant et un représentant de la Commune de Sein.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ont voté pour (49) : Delphine ALEXANDRE, Olivier ALLAIN , Gaby CADIOU, Fanny CHAPPÉ, Loïg CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ, Daniel CUEFF, Tristan BRÉHIER, Forough DADKHAH, Olivier DAVID, Benjamin FLOHIC, Laurence FORTIN, Anne GALLO, Gladys GRELAUD, Alexandra GUILLORÉ, Loïc HÉNAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL, Carole LE BECHEC, Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Gaël LE MEUR, Gaëlle LE STRADIC, Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Bernard MARBOEUF, Paul MOLAC, Armelle NICOLAS, Gaëlle NIQUE, Denis PALLUEL, Isabelle PELLERIN, Fortuné PELLICANO, Stéphane PERRIN-SARZIER, Anne PATAULT, Pierre POULIQUEN, Michaël QUERNEZ, Guillaume ROBIC, Claudia ROUAUX, Régine ROUÉ, Stéphanie STOLL, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY, Christian TROADEC, Simon UZENAT, Marie-Pierre VEDRENNE, Adeline YON-BERTHELOT.

Ont voté contre (25) : Nicolas BELLOIR, Florent DE KERSAUSON, Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Claire DESMARES, Virginie D'ORSANNE, Julie DUPUY, Maxime GALLIER, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR, Patrick LE FUR, Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ, Loïc LE HIR, Aurélie MARTORELL, Véronique MÉHEUST, Yvan MOULLEC, Gaëlle NICOLAS, Mélina PARMENTIER, Gilles PENNELLE, Astrid PRUNIER, Stéphane ROUDAUT, Renée THOMAÏDIS.

Se sont abstenus (9) : Gael BRIAND, Nil CAOUISSIN, Aziliz GOUEZ, Christian GUYONVARCH, Goulven OILLIC, Ronan PICHON, Christine PRIGENT, Ana SOHIER, Valérie TABART.